

Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française
Département de l'Isère
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023 PROCES VERBAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 18

Votants : 18+2

Date de convocation : 06/07/2023

Le **Mardi 11 Juillet 2023 à 20h** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Porte-des Bonnevaux, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

Présents :

BECK Maurice

CAREZ Virginie

DIGAUD Paulette

HERICHER Aude

MEUNIER Alain

PIOLLAT Isabelle

BERLIOZ Stéphane

COUTURIER Sébastien

FANCHON Jean-Louis

LE DIVOUZET Magali

OGIER Christian

PRIMAT Ludovic

BOUVIER Régis

CRETINON Françoise

GARREL Virginie

MALJOURNAL Vincent

PILLOIX Patrick

TOURNIER-FILLON J.Paul

Excusés :

BRUT Annie-Pierre

COLLION Olivier donne pouvoir à TOURNIER-FILLON J.P.

PAROT Aline

SCIET Sylvie donne pouvoir à MEUNIER Alain

Absents :

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil municipal. Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Paul TOURNIER-FILLON pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance ;
- 2) Approbation des comptes rendus des séances du 27 avril et du 09 juin 2023 ;
- 3) Point financier ;
- 4) Point travaux ;
- 5) Désignation des référents « Déchets » pour BIC;
- 6) Délibération à prendre :
 - Enedis : Convention de servitude de passage;
 - BIC : Validation de la CLECT liée aux ALSH;
 - Finances : *Validation d'un montant spécifique pour la location de la salle des fêtes de Commelle à Faramans pour l'association Faradanse ;
*DM n°2 : Modification de l'article relatif à l'amortissement des travaux hydrauliques de la Combe Goubet à Semons sans changement du montant initial des travaux ;
- 7) Point d'avancement de la procédure RGPD ;
- 8) Point BIC ;
- 9) Infos et questions diverses.

Il est proposé d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- 2023-28 : RD 518 -Demande de subvention au Département
- 2023-29 : ONF Etat d'assiette 2023 et mode de vente des coupes martelées

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Paul TOURNIER-FILLON est désigné secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus de séance du 27 Avril et du 9 Juin 2023

Ces deux comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

Point financier

Présenté par M. OGIER.

SECTION FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE
EXCEDENT au 31 décembre 2022		637 590,13
(y compris vrt de 367 760€ au 1068)	DEPENSES 2023	1 750 355,00
		1 068 498,61
	RECETTES 2023	1 750 355,00
		736 942,66
EXCEDENT / DEFICIT au :	11/07/2023	306 034,18
SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
EXCEDENT au 31 décembre 2022		211 145,44
(y compris vrt de 367 760€ au 1068)	DEPENSES 2023	943 270,00
		384 434,43
	RECETTES 2023	943 270,00
		546 905,86
EXCEDENT / DEFICIT au :	11/07/2023	373 616,87
FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
EXCEDENT au 31 décembre 2022		848 735,57
	DEPENSES 2023	2 693 625,00
		1 452 933,04
	RECETTES 2023	2 693 625,00
		1 283 848,52
EXCEDENT / DEFICIT au :	11/07/2023	679 651,05

Point travaux

- Voirie communale : les emplois sont terminés, le revêtement sera effectué durant la 2^e quinzaine du mois de juillet.
- Ecole de Commelle : Les travaux ont commencé.
- Préfabriqué de la classe maternelle à Nantoin : Il est envisagé de ne plus mettre les enfants dans ce préfabriqué.. La classe maternelle occupera, au plus tôt, le local de la classe primaire. Les élèves de la classe primaire, quant à eux, investiront le local cantine. La cantine déménagera dans la salle actuelle du périscolaire. Ceci sera effectif pour le printemps 2024.

Désignation des référents « Déchets » pour Bièvre Isère Communauté

Référent administratif : Jean-Paul TOURNIER-FILLON

Référent technique : Stéphane BRUNET

Délibération 25 – ENEDIS : Convention de servitude de passage

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les documents suivants :

- Convention de servitudes ;

Régularisée entre la société ENEDIS et le maire de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, le 11 juillet 2023 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune :

Commune déléguée de COMMELLE :

Section ZC, numéro 77

Moyennant une indemnité de 90 €.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT »), au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route des Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 euros, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34 place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000) à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- Faire toutes déclarations ;
- Passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES. Notaire à 74000 ANNECY, 4 Route des Vignières.

Délibération 26 – Bièvre Isère Communauté : Validation de la CLECT liée aux ALSH

Vu, l'article 169 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur/ Madame le Maire expose que :

La compétence Accueil de loisirs sans hébergement porte sur l'accueil extrascolaire des enfants.

Jusqu'en 2018, 6 communes du territoire avaient une charge retenue sur leur attribution de compensation.

Il a été approuvé de réviser l'attribution de compensation des 6 communes concernées et de répartir la charge actuellement retenue sur l'ensemble des communes du territoire dès lors qu'elles ne disposent pas d'une offre locale d'intérêt communal.

La charge à répartir s'élève à 112 274 €.

La nouvelle répartition est calculée en fonction du nombre de journées / enfants de chacune des communes. Elle est réactualisée chaque année sur la base des journées /enfants par commune de l'année précédente pour déterminer l'Attribution de Compensation (AC) de l'année suivante.

Autrement dit : sur la base des données N-1, l'attribution de compensation est actualisée en année N pour définir les AC de l'année N+1. Les communes qui gèrent directement ou par l'intermédiaire d'une subvention des Accueils de Loisirs communaux ne sont pas incluses dans la répartition.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées du 15 juin 2023 joint ainsi que les montants détaillés dans le tableau ci-joint, lesquels sont conformes audit rapport ;

COMMUNES	Activité 2022		
	Nbre	%	AC à appliquer en 2024
ARTAS	444	3,68	4126
BEAUFORT	19	0,16	177
BEAUVOIR DE M.	274	2,27	2 546
BOSSIEU	130	1,08	1 208
BRESSIEUX	13	0,11	121
BREZINS	554	4,59	5 149
BRION	15	0,12	139
CHAMPIER	283	2,34	2 630

CHATENAY	18	0,15	167
CHATONNAY	970	8,03	9 015
CULIN	257	2,13	2 388
FARAMANS	535	4,43	4 972
GILLONNAY	329	2,72	3 057
LA COTE ST ANDRE			
LA FORTERESSE	14	0,12	130
LA FRETTE	239	1,98	2 221
LE MOTTIER	231	1,91	2 147
LENTIOL	0	0,00	0
LIEUDIEU	242	2,00	2 249
LONGECHENAL	107	0,89	994
MARCILLOLES	147	1,22	1 366
MARCOLLIN	9	0,07	84
MARNANS	0	0,00	0
MEYRIEU LES ETANGS	457	3,78	4 247
MONTFALCON	0	0,00	0
ORNACIEUX-BALBINS	254	2,10	2 361
PAJAY			
PENOL	165	1,37	1 533
PLAN	70	0,58	651
PORTE DES BONNEVAUX			
ROYAS	82	0,68	762
ROYBON	101	0,84	939
SARDIEU	380	3,15	3 532
SAVAS MEPIN	174	1,44	1 617
SILLANS	926	7,66	8 606
ST AGNIN SUR B.	181	1,50	1 682
ST CLAIR SUR G.	16	0,13	149
ST ETIENNE DE ST G.	1365	11,30	12 686
ST GEOIRS	52	0,43	483
ST HILAIRE DE LA C.	301	2,49	2 797
ST JEAN DE B.	942	7,80	8 754
ST MICHEL DE ST GEOIRS	35	0,29	325
ST PAUL D'IZEAUX	0	0,00	0
ST PIERRE DE B.			
ST SIMEON DE B.			
STE ANNE SUR G.	358	2,96	3 327
THODURE	113	0,94	1 050
TRAMOLE	453	3,75	4 210
VILLENEUV DE M.	343	2,84	3 188
VIRIVILLE	483	4,00	4 489
TOTAUX	12 081	100	112 274

- D'autoriser le Maire à procéder à toutes les démarches ou dépenses nécessaires.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Délibération 27 – Validation d'un montant spécifique pour la location de la salle des fêtes de Commelle à Faramans pour l'association Faradanse

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de définir un tarif de location de la salle des fêtes de Commelle, pour l'association Faradanse. Cette association, extérieure à la commune, a son siège social à Faramans. Elle a loué la salle des fêtes de Commelle les 16 et 17 Juin 2023 pour son spectacle annuel.

Le montant de cette location sera réglé par la commune de Faramans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE à 500 €** le montant de location de la Salle des Fêtes de Commelle dû par l'association Faradanse pour sa location des 16 et 17 Juin 2023.

Délibération 28 – Travaux de voirie sur la RD 518 – Demande d'aide auprès du Département

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de travaux à réaliser pour les aménagements de sécurité sur la Route Départementale 518, sur la commune déléguée de Semons. Ces travaux consistent essentiellement dans l'installation de feux tricolores. Le montant estimatif des travaux a été établi par le Bureau d'Etudes ALP'ETUDES, Ce projet peut être subventionné à hauteur de 50 % par le Département, dans le cadre des dotations départementales. Cette subvention est plafonnée à 40.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les travaux à effectuer ;
- **SOLLICITE** le concours financier du Département de l'Isère pour aider au financement de ce projet, pour un montant de travaux d'environ 80 000 € H.T.,
- **CHARGE M. le Maire** de déposer le dossier auprès du Conseil Départemental 38.

Délibération 29 – ONF Etat d'assiette 2023 et mode de vente des coupes martelées

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- 1** – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après
- 2** – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3** – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée			Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façon-né	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré		
8 SEMONS	SF	106 m3	0,48	AJOUT	2023	2023						X	Délivrance
2 NANTOIN	IRR	145 m3	0,69	2023	2023	2023						X	Délivrance

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

A noter pour la parcelle 8 de SEMONS, l'Office Nationale des Forêts propose d'ajouter cette parcelle à l'état d'assiette pour donner suite aux demandes d'affouages dans la commune.

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Mode de délivrance des Bois d'affouages

- Délivrance des bois **après façonnage**
- Délivrance des bois **sur pied**

Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme BENEFCIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. Vincent MALJOURNAL

M. Maurice BECK

M. Jean-Paul TOURNIER FILLON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Point d'avancement de la procédure RGPD

Voir le document joint en annexe.

- Reste à traiter : le nouveau site internet (cookies, politique des données)
- Registre des traitements : il sera validé le 25.07.
- Revue de sécurité : essentiellement basée sur l'informatique.
- Kit de sensibilisation qui sera pour le personnel et les élus.
- Au 4^e trimestre seront traités les points suivants : liste des sous-traitants + traitement des risques (restauration scolaire et accueil périscolaire) + traitement des données des logements communaux.

Point Bièvre Isère Communauté

- *FPIC* : Répartition sur les communes : Baisse globale de 65.000 € en 2024.
- *Taxe d'aménagement* : Elle finance les extensions de réseaux donc Bièvre Isère veut négocier pour percevoir une partie de ce qui revient actuellement aux communes.
- *Loi APER* (Production énergies renouvelables) de mars 2023 : la Préfecture va demander de trouver des zones d'implantation pour les énergies renouvelables.

Infos et questions diverses

- Recensement de la population en 2024 : C. GUILLOT-VARET sera la référente administrative.
- Salle des Fêtes de Commelle :
Monsieur le Maire informe le CM que la salle a été louée en juin à l'association "Faradanse" pour leur gala de fin d'année. Lors de cette prestation un vol a alors été commis.
En juillet, la salle a été louée pour un anniversaire. Nouvelle infraction avec intrusion de 4 personnes mais les organisateurs étaient en surveillance dans la salle et un des quatre malfaiteurs a été attrapé. Intervention de la gendarmerie, suivi de l'interpellations des protagonistes. **3 étaient de Commelle !!** et 1 de Faramans. Monsieur le Maire donne les noms de ces 4 jeunes au CM et précise qu'ils sont tous majeurs. Il est bien désolant de découvrir que 3 jeunes de notre commune soient impliqués dans de tels actes.
- Adressage : (GPS + Fibre) : toutes les données ont été reprises, le travail est terminé.
- Coussins Berlinois : Des administrés se plaignent de la vitesse, notamment Chemin de Villarnoud et Chemin du Champ de l'Orme : à voir pour installer de nouveaux « coussins Berlinois ».
- Le forum des associations aura lieu le vendredi 8 septembre 2023 à Commelle de 18h à 20h.

Prochain conseil le Mardi 19 Septembre 2023 à 20 h à Semons.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités la séance est levée à 20 heures 50.

Liste de tâches - MAIRIE PORTE DES BONNEVAUX

MaJ : 25/07/2023

TRIMESTRE	TÂCHE	PRIORITÉ	ÉTAT	DATE DE DÉBUT	ÉCHÉANCE	% ACHÈVEMENT	COMMENTAIRES
T2	SITE INTERNET						
T2	Vérifier la conformité du site internet et préparer les documents nécessaires	Elevée	En cours	01/02/2023	31/08/2023	25%	Le nouveau site internet a été publié courant juin. Celui-ci comporte un bandeau des cookies conforme. GA a été supprimé des cookies.
T2	Mettre en conformité le site internet conformément aux recommandations du DPO	Elevée	En cours	01/02/2023	31/10/2023	50%	Il conviendra de mettre en place dans des onglets distincts : les mentions légales, la politique des cookies, la politique de protection des données
T2	Valider la politique de protection des données et la publier	Elevée	En cours	01/02/2023	31/10/2023	50%	La politique de confidentialité a été validée. En attente retour politique des cookies : avec le webmaster + document de confirmation
T2	Valider la politique des cookies et la publier	Elevée	En cours	01/02/2023	31/10/2023	0%	
T2	MENTIONS D'INFORMATION						
T2	Préparer les mentions d'information	Terminée	Terminé	01/02/2023	02/05/2023	100%	RDVI Administratif, associations, CCAS, Comm & Sport, RH et Finance : RH : Mise à jour des documents effectuée Association : MAJ effectuée Finance : MAJ effectuée CCAS : MAJ effectuée Administratif (mail du 20/06/2023) : MAJ effectuée Communication et Sports : MAJ effectuée
T2	Intégrer des mentions d'information sur les formulaires de collecte	Terminée	Terminé	01/02/2023	02/05/2023	100%	Mentions intégrées dans les documents du pôle petite enfance Mises à jour des docs suivants : contrat de location, contrat de location de salle, attribution des subventions, état des lieux et règlement de salle polyvalente. Mail du 20/06 : MAJ des documents : PACS/MARIAGE/Livret de famille/Questionnaire 2nd livret/Règlement salle polyvalente/ Mention intégrée en pied de mail du CCAS Mention intégrée et utilisation des documents pour le service Communication et Sports
T2	Intégrer des clauses dans les documents	Terminée	Terminé	01/02/2023	02/05/2023	100%	Mail du 20/06/2023 : Clauses RGPD intégrées aux Contrats de location salle polyvalente
T3	RESSOURCES HUMAINES						

TRIMESTRE	TÂCHE	PRIORITÉ	ÉTAT	DATE DE DÉBUT	ÉCHÉANCE	% ACHÈVEMENT	COMMENTAIRES
T3	Préparer la clause type RGPD, la clause de confidentialité et les clauses à insérer dans les documents	Terminée	Terminé	01/05/2023	30/07/2023	100%	Diffusion et signature par tous les agents (Titulaires et contractuels) ont d'un courrier d'information concernant la protection des données à caractère personnel le 02 juin 2022 + MAJ du CDD avec un article « protection des données personnelles » 11 mai 2023 : - Note RH pour les agents à jour 13/06/2023 : Documents RH mis à jour + après vérification ces documents sont conformes
T3	Insérer la clause type RGPD dans les contrats de travail	Terminée	Terminé	01/05/2023	30/07/2023	100%	13/06/2023 : les documents sont à jour de la clause type RGPD + confidentialité
T3	Insérer la clause de confidentialité	Terminée	Terminé	01/05/2023	30/07/2023	100%	13/06/2023 : les documents sont à jour de la clause type RGPD + confidentialité
T3	Insérer des mentions d'information dans les documents à remplir par les salariés (règlement intérieur, livret d'accueil, fiche de renseignements)	Terminée	Terminé	01/05/2023	30/07/2023	100%	13/06/2023 : Le RI a été mis à jour avec la mention RGPD ainsi que la fiche de renseignements
T2	REGISTRE DES TRAITEMENTS						
T2	Mettre en place le registre des traitements en tant que RT	Terminée	Terminé	01/02/2023	02/05/2023	100%	Le registre des traitements a été transmis
T2	Valider le registre des traitements	Elevée	En cours	01/02/2023	02/05/2023	75%	25/07/2023 : Registre finalisé en interne : relecture du DPO pour confirmation.
T3	SENSIBILISATION						
T3	Préparer le KIT RGPD pour sensibiliser les salariés	Terminée	Terminé	01/05/2023	28/07/2023	100%	26/06/2023 : KIT préparé et transmis par le DPO. En attente validation interne avant diffusion
T3	Diffuser le KIT RGPD	Normale	En cours	01/05/2023	28/07/2023	0%	Nous mettre en copie dans le mail d'envoi de diffusion de la sensibilisation.
T3	TRAITEMENTS A RISQUES						
T3	Identifier les traitements à risques	Terminée	Terminé	01/05/2023	31/07/2023	100%	Analyse de risques : Plan de gestion de la canicule, petite enfance
T3	Effectuer une analyse des risques	Elevée	En cours	01/05/2023	30/07/2023	0%	Initier l'analyse de risques : début septembre pour la petite enfance (gestion du restaurant scolaire + gestion du périscolaire)